

## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2017.

Le Maire, soussigné, certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 10 novembre 2016.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.  
Nombre de Présents : 23  
Procurations : 6  
Nombre de votants : 29

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Michaël DAMIATI, Maire,  
Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Marcel CHAMPIOT,  
Madame Valérie JARJAVAL, Monsieur Jean-Gilles SZYJKA,  
Madame Dominique BIERRY, Monsieur Jean-Pierre LEBRAS,  
Monsieur Pierre-Henri LIORZOU, *Maires-Adjointes*,  
Monsieur Jean-Louis FONTGARNAND,  
Madame NERON-DESMONTS Christiane (arrivée à 20 H 11),  
Madame Laetitia HUTTEL, Madame Sylviane BACHMAN,  
Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur Didier CRASTES,  
Madame Christel CASSATA, Monsieur Ludovic FIGERE,  
Monsieur David SMADJA,  
Madame Nelly PROVOST, Madame Marie-Caroline DINNER,  
Monsieur Christophe CARRÈRE,  
Monsieur Michel DERAÏN, Madame Claire JAMROZ,  
Monsieur Christophe DE FREITAS. *Conseillers Municipaux.*

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Thierry MARTIN à Monsieur Marcel CHAMPIOT  
Monsieur Patric BRETHOUS à Madame Annie FONTGARNAND,  
Madame Christelle LAOUT à Madame Christel CASSATA,  
Monsieur Guy GIMENEZ à Madame Marie-Caroline DINNER,  
Monsieur Christian TOIRON à Monsieur Christophe CARRÈRE  
Monsieur Antoine PAVAMANI à Madame Nelly PROVOST.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-Gilles SZYJKA.

**Assisté de :** Monsieur Pierre HELWIG – Directeur Général des Services.

**DELIBERATION N° 2016/073 :**  
**Débat d'orientation budgétaire 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, des articles L2252-1 et L2252-2 ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 15 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**OUI** l'exposé du conseiller municipal délégué aux Finances sur les conditions de préparation du budget prévisionnel 2017, résumant les orientations budgétaires,

La Commission des finances et des moyens généraux du 7 novembre 2016 consultée,

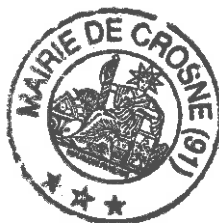
**APRES EN AVOIR DEBATTU,  
A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
(5 ABSTENTIONS, MADAME MARIE-CAROLINE DINNER + POUVOIR DE  
MONSIEUR GUY GIMENEZ, MONSIEUR CHRISTOPHE CARRÈRE + POUVOIR  
DE MONSIEUR CHRISTIAN TOIRON, MADAME CLAIRE JAMROZ,  
3 VOIX CONTRE (MADAME NELLY PROVOST + POUVOIR DE MONSIEUR  
ANTOINE PAVAMANI, MONSIEUR CHRISTOPHE DE FREITAS),  
MONSIEUR MICHEL DERAINE NE PARTICIPE PAS AU VOTE),**

**PREND** acte du débat d'orientations budgétaires relatives aux investissements prévus en 2017, à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et à l'état d'endettement.

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, Madame la Chef du Centre des Finances Publiques de Brunoy, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et consignée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 17 NOVEMBRE 2016.**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire de Crosne,  
Michael DAMIATI.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en Préfecture le 24.11.2016  
Et de la publication le 28.11.2016  
Le Maire.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

RAPPORTEUR : David SMADJA.

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2017.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif. Ce débat a lieu au plus tard deux mois avant l'examen du vote budget primitif.

Pour l'année 2017, le budget primitif sera voté en décembre 2016. Ce choix s'explique dans la mesure où l'exécution et les projets des services sont quantifiés en année civile. Cela va permettre d'entreprendre le programme d'investissements plus tôt dans l'année et d'entamer les procédures de marchés publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cela permet également aux services d'entamer l'année en ayant connaissance de l'enveloppe budgétaire allouée afin d'organiser au plus tôt leur activité en fonction des crédits alloués.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au débat d'orientation budgétaire exige des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport.

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

«Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Malgré une légère baisse de la courbe du chômage enregistrée au 2<sup>ème</sup> trimestre qui correspond à 74 000 pour 2,8 millions de personnes, les indicateurs prévoient un ralentissement de la reprise, a contrario des annonces optimistes gouvernementales.

La dette publique atteint désormais 98,4% du PIB et reste supérieure à l'objectif affiché par le gouvernement pour l'année.

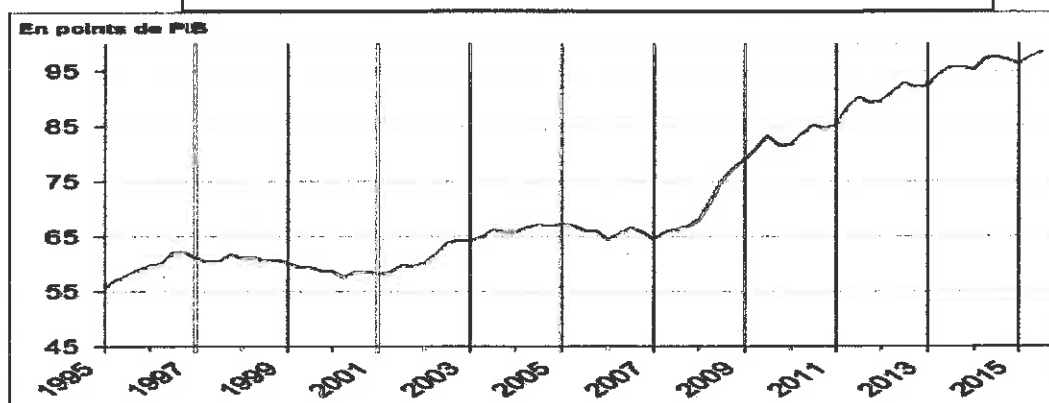
Plusieurs nuages se sont en effet accumulés ces derniers mois sur l'horizon de la croissance française avec les attentats, le recul du commerce mondial et aussi le vote sur le Brexit.

Pour l'année 2016, le gouvernement maintient la prévision de croissance à 1,5%, alors que l'INSEE ne prévoit pas plus de 1,3 %.

Pour 2017, selon l'OCDE, la croissance française devrait atteindre 1,3% seulement l'année prochaine et 1,2% d'après le FMI, alors que Bercy a construit son projet de loi de finances sur une hypothèse de 1,5%. Un ralentissement qui pourrait entraîner une nouvelle dégradation du chômage l'an prochain suivant les prévisions de l'Unedic.

.../...

## La dette trimestrielle publique au sens de Maastricht-Insee



## II. LE CONTEXTE LOCAL TOUJOURS PLUS CONTRAINT

Le président du Comité des finances locales a confirmé en septembre lors de la présentation du projet de loi des finances en Conseil des Ministres, les engagements pris par le Président de la République au congrès des maires de France. La dernière tranche de la baisse programmée des dotations sera bien divisée par deux pour le bloc communal s'établissant à 1 milliard d'euros au lieu des 2 milliards prévus.

Cependant, dans le même temps, à l'approche des élections présidentielles, le gouvernement multiplie les gestes en faveur des fonctionnaires : augmentation du point d'indice, révision du régime indemnitaire et amélioration des retraites (PPCR). Le coût de ces mesures pour les collectivités dépassera largement l'économie découlant de la réduction de la baisse des dotations en 2017.

**Objectif** : poursuivre la maîtrise des coûts de fonctionnement de manière à absorber les augmentations découlant des normes décidées par l'Etat afin de préserver l'épargne et notre capacité d'investissement sans alourdir la dette.

La municipalité poursuit en parallèle l'amélioration du service public (propreté, sécurité, jeunesse...).

### III. L'EVOLUTION MAITRISEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MALGRE DE NOUVELLES CHARGES IMPOSEES PAR L'ETAT

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 5 647 000 € en 2001 à 9 981 915 € en 2013.

Il aura fallu attendre les élections municipales de 2014 pour mettre fin à cette augmentation ininterrompue.

2014 → 9 947 674 €

2015 → 9 787 040 €

En 2 ans d'exercice, la nouvelle municipalité a réalisé une économie de fonctionnement de 194 875 € quand la municipalité précédente avait augmenté les charges de 4 334 915 € en 12 ans.

L'économie réalisée en 2 ans correspond à 4 points de fiscalité.

En 2017, les économies réalisées sur les achats (mise en concurrence) et les réorganisations de personnel permettent d'absorber les augmentations conséquentes de charges décidées par l'Etat (rythmes scolaires, revalorisation de la catégorie C, augmentation des cotisations retraites, augmentation du point d'indice, réforme du régime indemnitaire, amélioration des retraites...). On constate même une légère baisse des prévisions de dépenses de fonctionnement.

A noter que l'obligation de prudence implique de préparer le budget avec une marge de sécurité. Cela explique pourquoi les prévisions sont systématiquement supérieures aux réalisations. Cette marge de sécurité doit cependant être réaliste. Le taux de réalisation 2015 de 97,3% (derniers chiffres de réalisation disponibles) démontre une prévision à la fois prudente et sincère.

.../...

| CHAP | DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT  | BP 2015              | BP 2016             | BP 2017 (estimation) |
|------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| 011  | Charges générales                   | 2 935 398,00         | 2 837 616,80        | 2 835 000,00         |
| 012  | Charges de personnel                | 6 360 000,00         | 6 480 394,84        | 6 480 000,00         |
| 65   | Autres charges de gestion courantes | 463 288,00           | 420 381,87          | 421 000,00           |
| 014  | Atténuations de produits(FPIC)      | 33 810,00            | 45 000,00           | 45 000,00            |
| 66   | Frais financiers                    | 239 886,00           | 198 598,89          | 192 000,00           |
| 67   | Charges exceptionnelles             | 24 000,00            | 6 300,00            | 7 000,00             |
|      | <b>TOTAL</b>                        | <b>10 056 382,00</b> | <b>9 988 292,40</b> | <b>9 980 000,00</b>  |

### Les charges générales

Le montant envisagé au chapitre 011 au BP 2017 est similaire à celui de 2016 avec 2 835 000€.

Un effort est demandé à l'ensemble des services une diminution de 2% de leur enveloppe. En 2016, nous trouverons sur une année complète les économies liées au changement de prestataire sur le fleurissement. En 2017, c'est le changement de prestataire sur la téléphonie permise par l'adhésion à un groupement de commande qui permettra une économie de 55 000 € au minimum.

Ces économies permettent de pallier à l'inflation et l'augmentation due aux révisions de prix prévues dans les contrats.

Cette économie permettra également d'absorber quelques dépenses : le contrat de Crèche Baboune pour une année complète et le gardiennage du parc du Moulin et du Jardin Médiéval afin de sécuriser les investissements de la commune.

Pour des raisons de sécurité évidentes, la manifestation du Carnaval organisée bi-annuellement sera reportée. Afin de maintenir un rassemblement festif et populaire avant l'été, une réflexion est menée pour proposer une fête alliant les procédures Vigipirate et convivialité. Une enveloppe d'environ 25 000€ est prévue pour ce projet.

.../...

## Les charges de personnel

Les nouvelles mesures instaurées par le gouvernement :

- Le PPCR (parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations) faisant supporter des charges accrues à la collectivité pour un net payé aux agents inchangé.
- Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), entraîne une augmentation estimée à 50 000 € de la masse salariale.
- L'augmentation du point d'indice
- L'augmentation des charges de retraite

Le surcoût global de ces mesures, ainsi que le GVT, sera jugulé par de nouvelles réorganisations permettant une meilleure efficacité de l'activité.

## Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe essentiellement les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les admissions en non valeurs.

Ces différents postes seront maintenus à leurs niveaux actuels.

Cette année encore, les subventions seront attribuées par le comité d'arbitrages réunissant les élus et agents concernés sur la base d'un tableau synthétique reprenant les principaux critères d'évaluations.

## IV. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS IMPACTÉES PAR LA BAISSÉ DES DOTATIONS

Les annonces successives du gouvernement obligent à la prudence.

La prévision budgétaire des recettes de fonctionnement pour un montant de 11 080 700 € reste en deçà de la réalisation 2015.

.../...



| CHAP | RECETTES                   | BP 2015              | BP 2016              | BP 2017<br>(estimation) |
|------|----------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|
| 70   | Produits de l'exploitation | 921 455,00           | 912 850,00           | 950 000,00              |
| 013  | Atténuations de charges    | 41 580,00            | 38 252,00            | 30 000,00               |
| 73   | Impôts et taxes            | 7 770 557,00         | 8 102 000,00         | 8 283 700,00            |
| 74   | Dotations                  | 2 154 516,00         | 1 935 726,78         | 1 787 000,00            |
| 75   | Autres                     | 49 734,00            | 49 250,00            | 30 000,00               |
|      | <b>TOTAL</b>               | <b>11 002 132,00</b> | <b>11 038 078,78</b> | <b>11 080 700,00</b>    |

### Les produits de services

A tarifs inchangés, la prévision budgétaire des produits des services et du domaine (périscolaires, centres de loisirs, billetterie, location de salles...) sont légèrement augmentés pour prendre en compte les hausses de fréquentation constatées.

### Les impôts et taxes

En 2017, la revalorisation des bases de fiscalité par l'Etat est évaluée à 1% par rapport au produit notifié pour l'année 2016.

Pour la seconde année consécutive, les taux de fiscalité resteront inchangés.

### Les dotations et participations

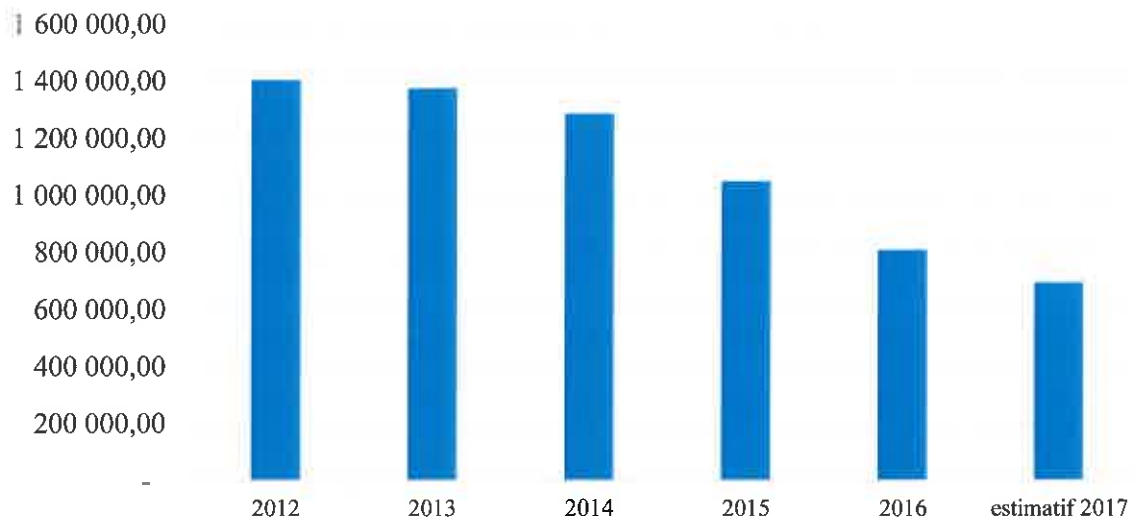
Ce chapitre correspond à l'enregistrement des dotations de l'Etat, les participations de la CAF et les aides de l'Etat pour les emplois aidés.

Conformément aux annonces du Président de la République à l'occasion du dernier congrès des Maires, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit une réduction de la dernière année de baisse des dotations. En 2017, la baisse des dotations retenue est donc de 120 000 € contre 240 000 € prévue initialement.

Pour mémoire, entre 2014 et 2017, la baisse des dotations qu'il aura fallu absorber aura été de 700 000 €.

.../...

## EVOLUTION DE LA DGF -COMMUNE DE CROSNE



### V. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE PREVISIONNELLE

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'Epargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

|                      | BP 2015   | BP 2016     | BP 2017<br>(estimation) |
|----------------------|-----------|-------------|-------------------------|
| <b>Epargne brute</b> | 945 750 € | 1 049 787 € | 1 100 700 €             |
| <b>Epargne nette</b> | 198 350 € | 345 956 €   | 350 700 €               |

.../...

## VI. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le remboursement de la dette est prévu à hauteur de 750 000 € et les travaux d'investissement pour 2 250 000 € répartis comme suit : le guichet unique, la coulée verte, le verger communal, le déplacement de la salle des mariages et les travaux d'amélioration des bâtiments et voiries.

### Le programme d'investissement

Le maintien, l'amélioration, l'équipement des installations communales, ainsi que le renouvellement des biens mobiliers sont prévus pour 800 000€. Cette enveloppe est utilisée par exemple pour des remises aux normes, des changements d'huisseries, de chauffage et l'acquisition de mobiliers, logiciels, matériel informatique, les réfections ponctuelles de voirie. Les crédits alloués au programme Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) sont inclus dans cette enveloppe. Est également prévu 40 000 € pour le lancement de la révision du PLU.

### Les nouveaux projets annuels

Une enveloppe de 100 000€ sera réservée à la création du verger communal de la rue Remonteru afin d'offrir un espace vert aménagé sur le plateau.

Le déplacement de la salle du conseil est également prévu en 2017 avec 100 000 €.

### La voirie

Pour la voirie, la rénovation et transformation en collaboration avec le Syage du pont de la rue Suzanne nécessite une provision de 100 000 €.

Une enveloppe complémentaire sera introduite à l'occasion du budget supplémentaire.

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

### Le Guichet Unique

L'étude de faisabilité a évalué à 2 432 592€ TTC (2 027 160 € HT) le coût de l'opération pour créer le guichet unique avec une maîtrise d'œuvre pour 166 800 € TTC.

.../...

|              | DEPENSES  | RECETTES   |
|--------------|---|--|
| 2016         | Inscription BP : 500 000€<br>Réalisation : 23 000€ environ<br>(plan, diagnostic, maîtrise<br>d'œuvre) |  |
| 2017         | Inscription BP : 1 000 000€   | 400 000€ (contrat de territoire)                                   |
| 2018         | Inscription BP : 1 099 392€   | 444 872€ (contrat de territoire)                                   |
| 2019         |   | Cession des bâtiments :<br>500 000€<br>FCTVA (16,404%) : 246 060 € |
| 2020         |   | FCTVA (16,404%) : 180 444 €  |
| <b>TOTAL</b> | <b>2 599 392 €</b>  | <b>1 771 376 €</b>   |

Le reste à charge est donc évalué à 828 016 €. Ce montant sera diminué par les économies d'énergie réalisées sur le futur bâtiment aux normes RT 2012 par rapport aux bâtis anciens de la mairie actuelle et des affaires scolaires.

### La Coulée Verte

Dès le début du mandat, la municipalité a obtenu de l'Etat qu'il abandonne son projet de construction d'une déviation de la N6 sur la commune de Crosne. Il est proposé d'utiliser les terrains libérés pour réaliser une promenade plantée permettant de relier le Bois de la grange, via le chemin du grand Haha, au parc du Moulin. A terme, la coulée verte sera également reliée à la liaison verte de l'Yerres permettant de cheminer jusqu'à Varennes-Jarcy.

L'étude de faisabilité estime le coût à 500 000 € TTC sur 3 ans.

|      | DEPENSES                  | RECETTES                             |
|------|---------------------------|--------------------------------------|
| 2017 | Inscription BP : 150 000€ | Recherche de subventions<br>en cours |
| 2018 | Inscription BP : 175 000€ |                                      |
| 2019 | Inscription BP : 175 000€ |                                      |

## VII. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le programme d'investissement sera financé par environ 400 000€ de subventions (Département, Région et réserves parlementaires), 300 000€ de dotations et fonds divers, 1 100 000 € d'autofinancement et environ 1 200 000 € d'emprunt.

.../...

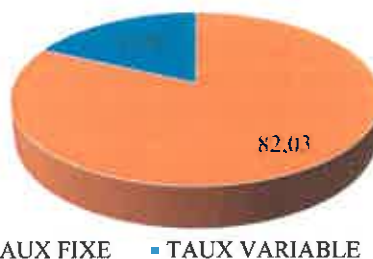
## LA DETTE

La dette propre est composée de 16 emprunts et 1 contrat revolving.

Les emprunts à taux fixe sont au nombre de 11 pour un taux moyen à 2,85 % contre 3,44% au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le refinancement de 3 emprunts a permis de baisser le taux fixe moyen à 2,85 % et emmenant ainsi la part de capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 82% à taux fixe, réduisant ainsi les frais financiers pour les années à venir.

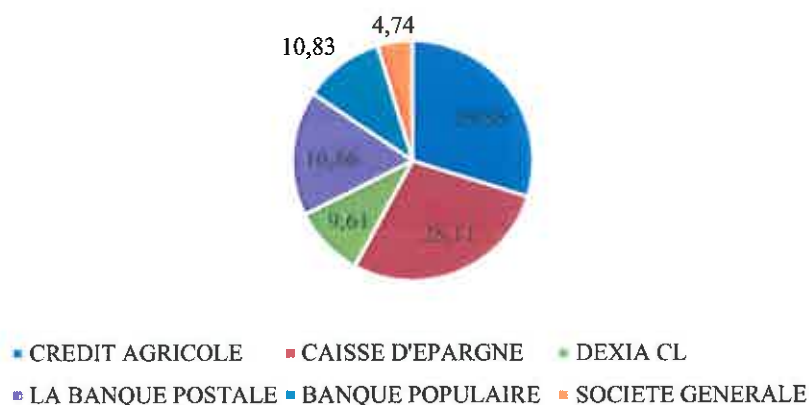
| Type de dette        | Capital restant dû au 1/01/2017 | Taux moyen | Durée de vie résiduelle | Nombre Emprunts |
|----------------------|---------------------------------|------------|-------------------------|-----------------|
| <b>Dette Globale</b> | 7 030 154,42                    | 1,85       | 8 ans et 6 mois         | 17              |
| <b>Taux Fixe</b>     | 5 766 730,52                    | 2,85       | 9 ans et 6 mois         | 11              |
| <b>Taux Variable</b> | 2 702 633,13                    | 0,01       | 6 ans et 6 mois         | 6               |

Dette au 1/01/2017 par type de risque



Les organismes prêteurs sont au nombre de 6.

Répartition du CRD au 1/01/2017 par banque

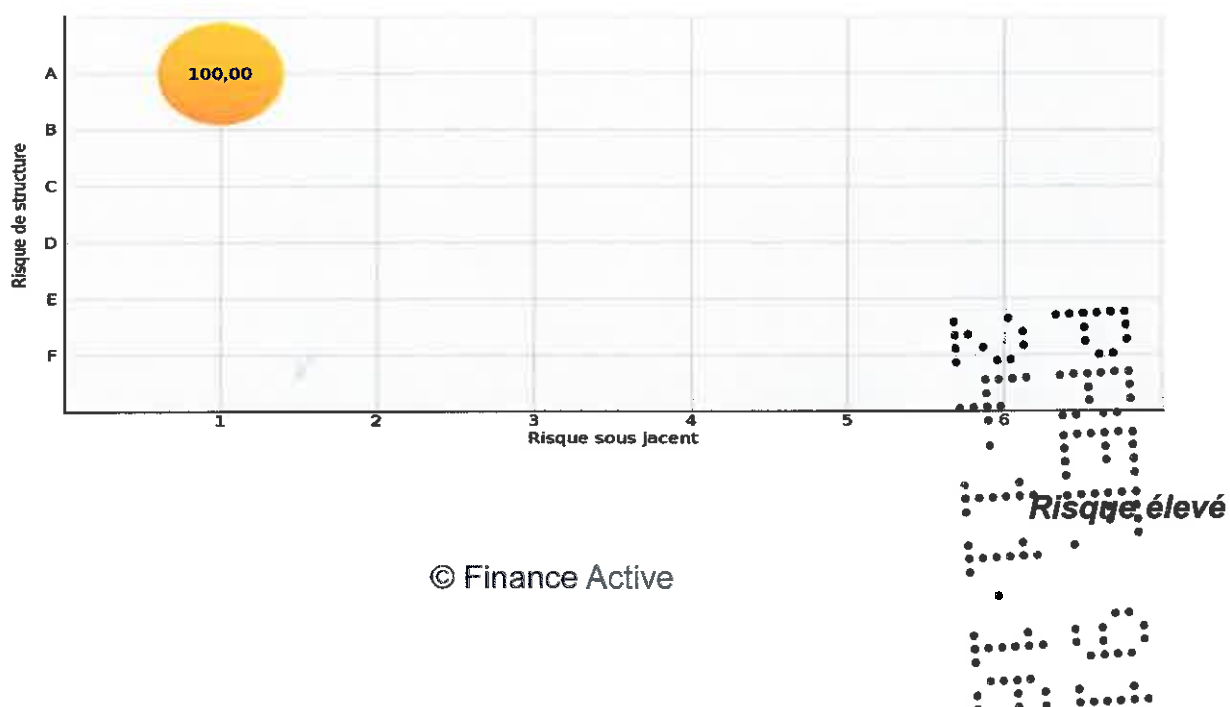


Selon la charte Gissler qui classe les emprunts sur une échelle de risque et de complexité de 1 A à 5 E, la dette de la commune est intégralement classée 1A risque faible.

### Dette selon la charte de bonne conduite

**Risque faible**

**Taille de la bulle  
= % du CRD**



|                     | 2013        | 2014        | 2015        | 2016        |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| DETTE<br>AU 31/12/N | 7 548 810 € | 7 428 645 € | 7 695 549 € | 7 030 154 € |

Après avoir augmenté fortement sous les anciennes mandatures (en 2004, la dette n'était encore que de 3 861 000 €), la dette a été stabilisée avec une estimation à fin 2017 au même montant que 2014, et ce, avec une dynamique nouvelle de projets insufflée depuis 2015.

|   | 2016       | 2017        |
|---|------------|-------------|
| DETTE AU 31/12/N  | 7 030 154€ | 6 305 290 € |
| Avec simulation emprunt<br>1 200 000€ en 2017<br>intégrant 2 échéances trim. de<br>remb. de capital |            | 7 465 290 € |

.../...

La prévision budgétaire de 2016 indiquait un emprunt de 610 000 €. La bonne gestion appuyée par les opérations patrimoniales de 2016 a permis d'éviter le recours à l'emprunt.

Pour l'année 2017, la prévision de l'emprunt est estimée à 1 200 000 €, sous réserve de recettes d'investissement nouvelles. Le remboursement de capital est estimée à 750 000 €.

Vu en commission des finances et moyens généraux du 7 novembre 2016.

